



## Un proxénète condamné à une peine de 24 mois de prison

**Le Tribunal correctionnel de l'arrondissement de Lausanne a condamné le 9 mars 2020 un ressortissant roumain à une peine de 24 mois d'emprisonnement dont 12 mois avec sursis pour encouragement à la prostitution et blanchiment d'argent. Celui-ci avait utilisé la méthode du « loverboy » pour séduire puis exploiter sexuellement une compatriote. L'enquête menée dès le mois d'octobre 2018 par les membres de la brigade des mœurs de la Police judiciaire de Lausanne (PJM) avec l'appui de la Police de Sûreté vaudoise, sous l'autorité du Ministère public a permis de traduire cet individu en justice. C'est la première fois qu'une condamnation est prononcée dans le canton pour un cas de « loverboy », quand bien même la victime ne reconnaît pas avoir été exploitée.**

Lundi 9 mars 2020, le Tribunal d'arrondissement de Lausanne a condamné un ressortissant roumain de 26 ans à une peine de 24 mois d'emprisonnement dont 12 mois avec sursis pour encouragement à la prostitution ainsi qu'à une expulsion du territoire suisse de 8 années.

C'est au terme d'une enquête menée par les membres de la brigade des mœurs de la Police judiciaire de Lausanne (PJM) avec la collaboration de la Police de Sûreté vaudoise et sous l'autorité du Ministère public que cet individu a été traduit en justice.

Débutées en octobre 2018, les investigations ont permis d'établir que le suspect avait utilisé la méthode dite du « loverboy » pour contraindre une compatriote de 22 ans à se prostituer en rue à Lausanne dès le mois d'avril de la même année.

Connaissant la jeune femme depuis de nombreuses années, l'individu, âgé à l'époque de 19 ans, a débuté une relation avec elle en Roumanie lorsqu'elle était encore mineure. Il lui a offert de nombreux bijoux en or et lui a fait miroiter des projets de vie, notamment le désir de fonder une famille avec elle. Il l'a également hébergée chez lui pour obtenir la confiance de sa famille. Une fois un lien de dépendance relationnelle établi, il est parti en Allemagne avec la jeune femme et il l'a contrainte à la prostitution. Faisant régner la peur et rabaissant constamment sa victime, il l'a exploitée sexuellement à Lausanne durant l'année 2018. A noter qu'il est très difficile, pour les victimes de « loverboy », de reconnaître qu'elles sont l'objet de manipulations et qu'elles sont exploitées sexuellement.

Le prévenu a été interpellé fin novembre 2018 et une longue enquête a débuté. Elle a permis d'établir que le proxénète avait maintenu sa victime dans la prostitution en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Suisse, pays où son activité délictueuse a pris fin. Il aurait également contraint deux autres prostituées roumaines à vendre leurs charmes à son profit en Autriche et en Allemagne.

Lors des débats et contrairement à ce qu'il avait avancé tout au long de l'enquête, il a admis les faits reprochés. Il va être expulsé dans son pays d'origine.

Le Corps de police

### Renseignements médias

- Sébastien Jost, chargé de communication tél +41 21 315 36 81

Lausanne, le 12 mars 2020